

Convention ANCV et Ville de Dieppe Séniors en vacances 2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François Lefebvre, Adjoint au Maire, expose que le programme Séniors en Vacances mis en oeuvre par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) a pour objet de favoriser le départ en vacances des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes handicapées de plus de 55 ans.

L'ANCV propose aux séniors des séjours tout compris (pension complète, animations, excursions) et pour les plus modestes d'entre eux, une aide financière. Le transport reste à la charge de la collectivité.

En 2009, la convention signée entre la Ville de Dieppe et l'ANCV a permis à 48 personnes de séjourner à l'Ile de Ré du 14 au 21 octobre. 38 participants ont bénéficié d'une aide financière de l'ANCV.

Les tarifs des séjours sont les suivants :

- pour un séjour de 8 jours / 7 nuits
360 euros dont aide financière ANCV 180 € soit 180 € par personne,
- pour un séjour de 5 jours /4 nuits
300 euros dont aide financière ANCV 150 € soit 150 € par personne.

La signature d'une convention de partenariat entre l'ANCV et la Ville de Dieppe, permet à la collectivité d'accéder aux offres de séjours « Séniors en Vacances ». Le choix de la destination, la réservation, la constitution d'un groupe de participants et le suivi du contrat sont effectués par la collectivité. La participation des bénéficiaires est encaissée par la collectivité lors de l'inscription puis reversée au prestataire à l'issue du voyage.

En 2010, il est envisagé d'organiser deux voyages (96 personnes au total), l'un en avril ou mai et l'autre en septembre. Le montant du transport à la charge de la collectivité sera fonction des destinations choisies. Une enveloppe de 32 023 euros en dépenses et 21 016 euros en recettes a été sollicitée dans le cadre de l'élaboration du budget 2010. Elle inclut la participation des personnes âgées à leurs frais de séjour (21 023 euros en dépenses et en recettes) et, le transport restant à la charge de la collectivité (11 000 €).

La convention prendra effet à compter de la signature par les parties et s'achèvera au 31 décembre 2010.

La dépense afférent aux frais de transports sera inscrite au budget 2010, fonction 61 – article 6247 – service 3273.

Considérant l'avis formulé par la commission n°2, réunie le 8 décembre 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 2010
- d'approuver le renouvellement de cette action pour l'année
 - d'autoriser la signature de la convention de partenariat à intervenir avec l'ANCV ainsi que de tout autre acte administratif nécessaire à la conclusion des contrats de réservation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.